

L'INDÉPENDANT

DE LYON

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Toutes lettres non affranchies sont refusées.

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois	Trois mois
Lyon, Rhône et les départements limit.	25	13	7
Hors de ces départements.	30	16	8
Etranger, le port en sus.			

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Rue de Condé, 30

M. LAGADEC-SBILLOT, Administrateur-Gérant.

LES ANNONCES & RÉCLAMES

sont reçues exclusivement :

A LYON, Agence de Publicité V. FOURNIER, rue Comfert, 14.
A PARIS, Agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

BOURSE DE PARIS

Du 12 Novembre

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	80 20	..	..
3 0/0 am.	81 90	..	..
4 0/0 1883	104 75	..	..
4 1/2	108 15	..	..

Bourse de Paris du 12 novembre.

Les cours ont repris leur marche ascendante, malgré la temporisation calculée de la conférence.

A ne consulter des yeux que la cote, tout est rare, tout semble sauvé.

Mais si vous portez vos regards vers l'Orient, qu'il paraît sombre; un épais brouillard enveloppe le pays du soleil et de la poésie.

Les affaires sont toujours dans le marasme et les quelques spéculateurs qui entourent de près ou de loin la corbeille ne risquent pas assez gros jeu pour entraîner le gros du public.

Le mouvement de hausse s'est manifesté sur les rentes, le Suez et l'Italien.

L'élévation du taux de l'escompte de Londres à 3 0/0 était prévue et n'a pas contribué à amener une réaction sur les valeurs internationales.

Les Consolidés ont reculé à 3/16.

L'Extérieure et le Rio tiennent la corde dans le steeple chase financier.

Ce dernier a bondi jusqu'à 245 fr.

On cause d'un syndicat en formation à Londres.

On formerait en Amérique des usines de cuivre.

Cette perspective est très belle, mais il y a toujours un mais, et ce mais, c'est le manque absolu de confiance dans les résultats de la politique; et, à ces prix, on peut vendre et empêcher de jolis bénéfices mais trouvera-t-on des acheteurs? C'est là l'échec d'une bonne opération.

Recette du Suez, 40,000 fr.

On cote : Lyon 1223 75; Nord, 1495; Midi 1160; Orléans 1305; Gaz 1445; Banque d'Escompte, 450; Banque de Paris, 597 50; Hongrois, 79 15/16.

Après Bourse. — 3 0/0 80 06 1/2; 4 1/2 108 12 1/2; Turc nouveau, 14 17 1/2; Egypte, 320 1/2; Banque ottomane, 495 62 1/2; Extérieure, 56 3/4; Rio Tinto, 245.

Chèque sur Londres, 25 21 1/2.

BOURSE DE LYON

Du 13 Novembre

OBLIGATIONS	ACTIONS
Ville de Lyon 1880 95 50	Gaz de Lyon 1115
Ville de Paris 1869 404 75	Terre-Noire 108
— 1871 398	Fond. de l'Ind. 1225
Foncières 1877 361 25	Creusot 1225
— 1879 418	Acier de la Mar. 390
— 1883 375	Fourchambault 217
Communales 1879 454	Franchise-Com. 110
Fusion ancienne 382	Châtillon-Com. 217
— nouvelle 375 50	Loire 315
Dombes ancien 373	Montbrun 955
— nouvelles 373	Saint-Etienne 255
Lombard anc. 315	Rive de Gier 11 50
— nouv. 311	R. M. et Fimminy 582 50
Saragosse 328 25	Société Lyon. 315
Nord-Esp. 1 ^{re} hyp. 327 50	Foncière Lyon 315
— 2 ^e 327 50	Rue de Lyon 315
Portugaise 295	Comp. des Eaux 315
Andalouse 3 0/0 294 50	Croix-Rousse 315
Empr. russe 1880 412	Bateaux-Omnib. 315
Eaux 3 0/0 383	Omnibus-Tram. 385
Omnibus-Tram. 308	Ateliers 315

Il n'y avait ce matin aucune nouvelle saillante pouvant influencer les cours d'une manière sensible. Les prix acquis hier sont conservés sur la plupart des valeurs qui tout en étant fermes montrent moins d'entrain que les rentes françaises.

Les fluctuations n'ont pas excédé 0,05 sur le 3 0/0 qui termine comme il avait débuté à 80. Le 4 1/2 0/0 gagne 0,07 à 108,02.

L'Italien est stationnaire aux environs de 96; quelques réalisations l'avaient un moment ramené à 95,90. Hongrois inactif à 79,85. Bon courant sur l'Extérieure.

L'Egypte est tenue à 319. On ne se préoccupe guère des Soudanais.

Banque ottomane indécise à 493,75.

L'Autrichien est hésitant à 550, par contre le Lombard a eu quelques achats à 271,875.

Les achats continuent sur le Panama qui s'élève à 412,50. On escompte l'autorisation d'une émission à lots.

En Banque. — Obligations Nord-Est hongrois, 509,50; Barcelone directe, 244. On demande le Trifail à 117,50; la Franco-Hongroise à 240, l'action Wien-Pottendorf 430, l'action Huta Bankowa à 360, les obligations Pottendorf à 425, Furstemberg à 370.

LA CANDIDATURE DE M. HENRI GERMAIN

M. Germain, futur ministre et candidat blackboulé au dernier scrutin par les républicains auxquels il avait jadis fait les plus humbles courbettes, et qui avaient accepté comme de bon aloi toutes ses compromissions, cherche une fiche de consolation en posant sa candidature à un siège sénatorial de l'Ain.

Le diable s'est fait ermite, et l'ancien républicain de gauche qui a fait son acte de contrition après avoir avoué ses grosses fautes politiques, vient demander aux électeurs de passer largement l'éponge sur son passé législatif.

Il est vrai que sentant son siège de député glisser sous lui, il a tendu les deux mains au parti conservateur en tonnant contre les gaspillages financiers de ses anciens compagnons de la gauche républicaine.

Il a osé dire des vérités dures à entendre, et les républicains ont horreur de la vérité.

M. Germain, troublé par l'ambition, aspirant au pouvoir, a fait un brusque retour sur lui-même dont il faut lui tenir compte, et nous plaidons les circonstances atténuantes en sa faveur auprès des électeurs sénatoriaux de l'Ain.

Remercions-le de n'avoir pas voulu rester plus longtemps le complice trop complaisant des folies opportunistes.

M. Germain, nous n'en doutons pas, a compris qu'il ne devait relever que de sa conscience, et qu'il pouvait encore servir loyalement son pays.

Le parti conservateur reste toujours ouvert à tout homme de bonne volonté, à tout citoyen qui mettant de côté ses préférences n'a en vue que les intérêts de la France.

Nous ne procédons pas par des exclusions et des personnalités.

Nous ne demandons pas à un candidat, lorsqu'il s'agit d'administration :

Êtes-vous républicain?

Êtes-vous monarchiste?

Nous lui demandons : Êtes-vous pour une administration sage et économique?

Êtes-vous décidé par vos votes de mettre un terme à la situation précaire dans laquelle le pays se trouve, au point de vue commercial, financier et industriel?

M. Germain, dont personne ne peut mettre en doute les talents administratifs ni les capacités en matières financières, a fait preuve dans ses derniers discours de valeur et d'honnêteté.

Cela doit suffire pour que les conservateurs de l'Ain lui donnent sans hésitation leurs suffrages.

M. Germain n'est pas un étranger pour eux, comme le citoyen Ranc, inconnu dans le département, transfuge de la Commune, qui vient implanter son ignorance des notions agricoles dans un pays justement préoccupé de cette grave question.

Nous sommes certains que les électeurs sénatoriaux de l'Ain n'hésiteront pas dans le choix qu'ils ont à faire.

Il leur faut un mandataire initié à tous les intérêts en souffrance, allant

au devant des améliorations nécessaires à la prospérité de leur pays; et non pas un intrus, qui fait passer sa politique et ses intérêts personnels avant ceux d'un département qu'il ne connaît pas et qui ne le connaît pas.

AGENCE HAVAS

Paris, le 13 novembre 1885.

Le Gaulois apprend, de bonne source, que M. Brisson a annoncé hier à ses collègues son intention de proposer aux Chambres la date du 14 décembre pour réunir le Congrès.

Le Rappel dit que les députés moins optimistes commencent à reconnaître que l'union sera plus facile à réaliser qu'ils ne supposaient.

La République estime que si notre administration laisse énormément à désirer, c'est que le moteur central fait défaut. Le danger consiste non pas dans les libertés locales, mais dans le lent et continu affaiblissement du pouvoir préfectoral.

Le gouvernement doit maintenir ce pouvoir dans toute son indépendance et dans toute sa rigueur.

La Justice demande au gouvernement de faire connaître ses intentions au sujet de l'amnistie. On ne doute pas que le ministère soit d'accord avec la majorité pour demander ce vote nécessaire au rapprochement de toutes les nuances républicaines.

Le Soleil croit que l'union républicaine se fera sur la déclaration ministérielle, mais ne sera que l'union dans le vide ne s'appuyant sur rien et destinée à disparaître au moindre souffle venant du centre ou de l'extrême gauche.

Les Débats loue M. Lockroy, mais ne croit pas que la réunion plénière aboutisse. Il estime que pour avoir une stabilité ministérielle il faudrait que les radicaux renoncent ou ajournent leurs programmes, mais M. Clémenceau, qui fait de l'opportunisme obtiendra-t-il que M. Rochefort en fasse autant.

NOS DÉPÊCHES

Service particulier de l'Indépendant.

Paris, 13 novembre.

L'Officiel

Le collège électoral de la Vendée est convoqué pour le dimanche, 6 décembre, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. de la Bassettière, décédé.

M. Ploque, capitaine adjudant-major au 125^e de ligne, est désigné pour remplir les fonctions de professeur à l'école régionale de tir de la Valbonne.

Combinaisons ministérielles

Le bruit court que la retraite du cabinet Brisson s'effectuera immédiatement après le Congrès.

D'après les combinaisons opportunistes, ce serait M. Floquet qui prendrait la direction des affaires; M. Anatole de la Forge aurait la présidence de la Chambre.

On signale les menées très actives des partisans de M. Brisson pour l'élection de ce dernier à la présidence de la République.

MM. Grévy et de Freycinet combinent d'ailleurs leurs efforts pour rendre stérile cette propagande.

Bulgares et Serbes

Sofia, 13 novembre.

Sur la frontière bulgare, un parti serbe cantonné a tiré des coups de feu sur un officier qui revenait de la frontière.

Les pièces belges

Paris, 13 novembre.

Malgré les informations contraires, on doute fort qu'une entente intervienne avec la Belgique sur la question monétaire.

Le gouvernement prend des dispositions pour qu'un avis officiel soit lancé au public dès la rupture définitive des pourparlers.

En attendant, quelques magasins de Paris, notamment le Louvre, ont prescrit à leurs garçons de recette de ne plus recevoir de pièces belges.

Sûreté générale.

Paris, 13 novembre.

On annonce qu'il serait question d'appeler à Nantes, à de hautes fonctions, M. Levaillant, directeur de la sûreté générale qui serait remplacé par un préfet du Midi.

Emprunt Allemand.

Berlin, 13 novembre.

L'emprunt qui va être émis sera de 39 millions de marks; 10 millions seront attribués

à l'armée, 25 millions à la marine et 4 à la contribution de l'Etat à l'entrée de Hambourg dans le Zollverein.

Grand incendie.

Manchester, 13 novembre.

Un grand incendie a éclaté aujourd'hui dans le magasin de cotons de M. Louis Behrens fils, le plus grand magasin de la ville.

Le feu continuait encore cet après-midi. Les dommages sont évalués à 50,000 livres sterling.

Courrier de Genève.

Congrès des Chemins de fer.

Genève, 13 novembre.

Le 17 novembre prochain, se réuniront à Munich les directeurs des Compagnies de chemins de fer de la Suisse, de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie. Cette réunion a pour but de discuter les améliorations à apporter au service des trains pour les voyages directs ou circulaires entre les pays sus-nommés.

Contrebandier.

Un marchand bijoutier de Genève a été pris à Bellegarde en flagrant délit de contrebande. En se voyant découvert il est tombé évanoui ainsi que sa femme qui l'accompagnait.

Il était porteur d'un stock considérable.

L'affaire de la Banque de Genève.

M. le Procureur général fédéral Perrier est entré en fonctions à propos de l'affaire de la Banque de Genève. On est convaincu de l'acquiescement du conseil d'administration, mais l'article 45 de la loi fédérale sur les billets de banque, qui prévoit des assises fédérales dans les cas graves ne permet aucune façon de procéder.

Au Palais Bourbon

Paris, 12 novembre.

De nombreux députés continuent à arriver; cependant l'animation est bien moins grande que mardi.

Les députés se sont réunis dans les bureaux avant la séance pour continuer l'examen des dossiers électoraux; on constate des dispositions très peu belliqueuses concernant les invalidations; on en ferait le moins possible; les plus probables sont celles des Landes, de l'Ardèche et de la Corse; certaines autres sont douteuses.

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Floquet.

Un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

La vérification des pouvoirs.

L'ordre du jour appelle la discussion de la vérification des pouvoirs.

Après lecture des rapports, les élections des départements suivants sont validées sans donner lieu à discussion : Alpes (Hautes), Aisne, Alpes (Basses), Aube, Ariège, Cantal, Allier, Cher, Corrèze, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Charente, Calvados, Doubs, Côte-d'Or, Dordogne, Creuse, Eure-et-Loire, Drôme, Gers, Gard, Gironde, Loire-Inférieure, Indre-et-Loire, Isère, Loir-et-Cher, Loire, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Maine-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Lot-et-Garonne, Oise, Orne, Nord, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Rhône (rapporteur M. Cornudet), Pyrénées-Orientales, Savoie (rapporteur M. Duché), Haute-Savoie (rapporteur M. Lefèvre-Portalès), Seine, Sarthe, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Somme, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Tarn, Vaucluse, Vienne (Haute) et Vendée.

Le PRÉSIDENT prononce quelques paroles faisant l'éloge funèbre de M. de Labassetière, député de la Vendée (Applaudissements à droite).

Les élections de l'Yonne, d'Alger et d'Oran sont ensuite validées.

Le PRÉSIDENT annonce que la Chambre est dès à présent constituée, les pouvoirs de 396 députés ayant été validés.

La séance est levée à 4 heures 10.

ARMÉE ET MARINE

Les brevets de la médaille commémorative du Tonkin sont prêts, mais les médailles ne seront pas frappées avant le 15 décembre. Les commandants des départements de la guerre et de la marine ont été faites à M. Roti, artiste graveur, qui en livrera soixante-dix mille environ, au prix de 3 fr. 60, y compris le ruban.

Par décision ministérielle, M. Dominé, lieutenant-colonel breveté du 1^{er} régiment d'infanterie, a été désigné pour être détaché à l'état-major général du ministre de la guerre (3^e bureau).

La commission de classement de la cavalerie, qui se réunira le 20 de ce mois, est ainsi composée : MM. les généraux de Galliffet, président; de Kerhué, Friant, Lardour, d'Espèilles, Carrelet, L'Hôte, de Bocrio, de Brécourt, de Gressot, Charreyron, Rébillot, Thornton, Chevals et Bignon. Ajoutons que la commission de classement de la gendarmerie est composée de MM. les généraux Carrelet, président; Lambert, Friant, Rébillot, Guillemand, Boutard et Bignon.

Le gouvernement japonais a demandé au gouvernement français le concours, pendant trois années, d'un ingénieur de notre marine.

Cette demande vient d'être accueillie; le ministre de la marine a désigné M. Bertin, ingénieur de la première classe.

Un groupe de capitaines au long cours vient d'adresser au ministre de la marine une pétition tendant à obtenir que les autorités coloniales n'accordent le commandement des bâtiments armés au cabotage et à la navigation fluviale qu'à des marins français et brevetés, et qu'on oblige les navires de commerce, armés au long cours, à prendre pour deuxième capitaine un capitaine au long cours. Ils expriment le vœu que le département de la marine leur facilite l'obtention des places d'officiers auxiliaires en rapport avec leurs aptitudes spéciales, et, par ailleurs, que l'effectif des équipages, officiers et matelots, soit fixé à bord des navires à vapeur en proportion du tonnage et de la longueur de la traversée.

INFORMATIONS

La Déclaration ministérielle.

On assure que M. Brisson communique, ce matin, à ses collègues le projet complet de Déclaration, dont l'étude a été interrompue dans les deux dernières réunions du cabinet.

La déclaration sera lue lundi aux Chambres.

L'Exposition de 1889

La Commission consultative de l'Exposition universelle s'est réunie hier sous la présidence de M. Antonin Proust, pour régler l'emploi des 100,000 francs affectés aux études préliminaires.

M. Antonin Proust est d'avis que le crédit qui a été ouvert sur l'exercice de 1885 est suffisant pour procéder à la rédaction des devis qui seront soumis aux Chambres et au Conseil municipal de Paris.

Quant aux dépenses inscrites dans les projets de la commission pour le personnel de l'Exposition, la sous-commission des finances voudra bien présenter, à côté de l'état du personnel de 1878, des propositions basées sur l'ancienne organisation des expositions, c'est-à-dire sur l'organisation qui plaçait la direction des expositions sous l'action directe et immédiate du ministre du commerce, assisté d'une commission exécutive fonctionnant à titre gratuit.

M. de Mortillet.

On annonce que M. de Mortillet, le savant député radical de Seine-et-Oise, va résigner ses fonctions de conservateur adjoint au musée de Saint-Germain.

Notre attaché militaire à Pékin.

Le colonel Chanoine, commandant du 14^e chasseurs à cheval, vient d'être délégué par le général Champenon pour occuper le poste d'attaché militaire à la légation française à Pékin.

Ce poste est de création nouvelle.

Le colonel Chanoine a fait toute l'expédition de Chine en 1860.

L'élection sénatoriale de la Creuse.

M. Laroche, maire de Guéret, conseiller général de la Creuse, pose sa candidature au siège de sénateur, devenu vacant par suite du décès de M. Fayolle.

L'élection doit avoir lieu le 29 novembre.

A quel tour?

On assure que M. Léon Maurice, député du Nord, va se faire défaire de son mandat pour faire place à M. de Broglie.

Paris que ce sera aussi vrai que pour M. de la Bassettière fils, M. de l'Aigle, etc.

Le Conseil général de la Seine.
Par décret du président de la République, en date d'hier, le Conseil général du département de la Seine est convoqué en session ordinaire pour le lundi 16 novembre courant.

Cette session durera un mois : elle devra être close, au plus tard, le mardi 15 décembre.

Mort du général Prouvost.
La mort du général Prouvost, dont la carrière militaire, brillamment commencée en Crimée, promettait à l'armée française un divisionnaire des plus distingués. Chef de bataillon en 1870, M. Prouvost fut grièvement blessé au combat de Borny, il parvint cependant à s'échapper après la capitulation et continua la campagne.

Le général Prouvost commandait tout récemment à Troyes. Sa rare intelligence, sa distinction et son obligeance lui avaient valu de nombreux amis.

Les obsèques du général ont eu lieu samedi à Toulouse.

LOUIS RIEL

Les rares crédules qui pouvaient conserver une lueur de doute sur la férocité et la bêtise du gouvernement anglais peuvent dire adieu à leur dernière illusion. Une dépêche de Londres nous annonce que, d'après la déclaration d'un membre du cabinet canadien, Louis Riel va être pendu.

L'exécution n'aurait été retardée que du temps nécessaire pour que la reine Victoria en fût instruite.

On va donc pendre cet homme que les uns regardent comme un martyr, les autres comme un fou.

DÉPARTEMENTS

Loire.

Saint-Etienne. — Conseil municipal. — Nous apprenons que MM. Lambert et Laurvionnet d'adresser à M. le maire leur démission de conseillers municipaux.

Accident mortel. — Le nommé Philippe Brun, âgé de 46 ans, chauffeur à la fabrique de briques de la Compagnie des mines de Villebois, a été hier victime d'un triste accident.

Comme il était en train de graisser sa machine, il a été saisi par la courroie et très grièvement blessé aux jambes et aux bras.

Transporté à l'hôpital, le malheureux ouvrier a succombé aujourd'hui aux suites de cet accident.

Brun qui habitait rue des Chaudières, était marié, laisse une femme et trois enfants.

L'affaire Delhomme. — Une nouvelle arrestation, se rapportant à cette importante affaire de vols, a eu lieu ce matin. Le nommé Martin, dit le Bique, âgé de 28 ans, a été arrêté rue d'Annonay, Martin est un repris de justice ; il était activement recherché. Voilà maintenant tous les principaux affiliés de la bande de voleurs sous les verroux.

Roanne. — Militaire écorché. — Hier soir, un soldat du 16^e de ligne, en état d'ivresse, a dégainé contre la femme P., caetière, rue Madeleine. Désarmé par un témoin de cette agression que rien ne justifiait, cet individu a été remis par les soins de la police entre les mains de l'autorité militaire.

Montbrison. — Accident de chasse. — Hier comparait devant le tribunal correctionnel de Montbrison M. C..., négociant à Saint-Etienne, auteur involontaire d'un accident de chasse.

M. C... avait atteint d'un coup de feu la jeune Marie Lormet, âgée de 13 ans, qui gardait un troupeau, dans un champ, à Saint-Rambert.

Marie Lormet n'a reçu qu'une blessure insignifiante.

Le tribunal a acquitté M. C...

Isère.

Grenoble. — Vol. — Un vol audacieux a été commis hier au préjudice de M. Coynel, cordonnier, rue Montorge. Un individu est entré chez lui, a essayé une paire de chaussures, puis, feignant d'appeler un camarade dans la rue, il prit la fuite et court encore. Comme fiche de consolation, il a laissé à M. Coynel la vieille paire de savates qu'il avait en entrant au magasin.

Incendie à Gières. — Un incendie considérable s'est déclaré hier soir dans la commune de Gières, au milieu du village, dans un groupe de maisons où se trouvaient des écuries et un atelier de charron. Le feu, qui s'est déclaré vers six heures du soir, n'a pu être éteint qu'après dix heures, grâce au concours et au dévouement des pompiers de Domène, de Saint-Martin-d'Hères et de Gières, secondés par les habitants. Deux chevaux ont failli périr dans les flammes ; l'un d'eux a regu de graves brûlures. Les pertes sont évaluées à plus de 10,000 francs.

Ain.

Bellegarde. — Arrestation d'un contrebandier. — Un négociant genevois emportant une forte pacotille d'horlogerie et de bijouterie qu'il essayait de passer en contrebande, a été arrêté mardi soir à Bellegarde. Les marchandises, qui s'élevaient à une valeur de 150,000 fr., ont été saisies ; la femme dudit négociant a été mise en liberté après dépôt d'une caution de 2,500 fr. Les marchandises étaient destinées à un magasin ouvert en hiver dans une ville du Midi.

Bourg. — Vol. — Un vol a été commis à l'hôtel de France au préjudice de trois voyageurs. Le montant des sommes soustraites est de 900 fr. environ. Ces vols ont été commis par un habile filou resté inconnu, qui s'est introduit pendant la nuit dans les chambres des voyageurs, et a fait main-basse sur leurs porte-monnaies.

Trevoix. — On annonce les candidatures sénatoriales de MM. Chaley, ancien député républicain, et Ranc, ancien membre de la Commune, contre M. Germain, pour le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Charles Robin.

Les conseils municipaux doivent se réunir dans le courant de ce mois pour la tenue de leur 4^e session ordinaire. Cette session pourra avoir une durée de quinze jours.

Bouches-du-Rhône

Marseille. — Une catastrophe épouvantable a failli se produire à l'Hôtel-de-Ville, à Marseille.

Au moment où la foule se pressait nombreuse sur les marches du grand escalier de gauche, attendant l'ouverture des portes du conseil municipal, la partie cintrée de la balustrade de marbre a cédé vers l'extrémité de l'escalier, probablement sous l'effort de la pression de personnes qui s'y appuyaient.

Trois des énormes piliers de cette balustrade ont oscillé sur leur base, et il a fallu toute la présence d'esprit de quelques citoyens pour s'y cramponner et empêcher qu'ils ne tombassent dans le vestibule où stationnaient plusieurs personnes.

Un vil émoi s'est produit dans la foule, où on a pu craindre un moment que la balustrade entière ne suivit les pilastres désemparés. Des cordes ont été immédiatement apportées, et un premier appareil a été disposé de façon à attendre la réparation complète devenue nécessaire.

La Catastrophe de Chancelade

DÉCOUVERTE DES CADAVRES

Périgueux, 12 novembre.

Les corps des époux Mazel et de leur petite fille ont été retrouvés ce matin sous des blocs énormes de 25 mètres cubes, à la principale entrée des carrières.

Les cadavres sont dans un état de décomposition avancée. La petite fille a le corps coupé en deux. Le père qui la portait sur ses épaules au moment de la catastrophe a été retrouvé dans la même position, les mains réunies devant sa poitrine.

et fermées comme s'il tenait encore les jambes de son enfant.

Le corps de Mme Mazel est encore sous un rocher, mais on l'aperçoit à l'aide de la lumière d'une bougie. Il ne pourra être dégagé qu'assez tard dans la soirée ou demain matin.

On a fait ce matin de nouvelles expériences microtéléphoniques dans le puits de forage. Un assistant croit avoir entendu des gémissements répondre aux coups frappés sur la roche. Le forage du puits est arrêté depuis deux jours.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. ROSSIGNOL, ADJOINT.
L'ordre du jour de la séance est très chargé. Il comporte un grand nombre de dossiers, mais tous de peu d'importance. La séance est ouverte à 8 h. 15.

Après la lecture du procès-verbal de l'avant dernière session, qui est adopté en suite d'une observation de M. Javot et celle du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, il est procédé à l'appel nominal qui constate un grand nombre d'absents.

Divers vœux et propositions ont été déposés sur le bureau du Conseil, notamment un vœu du grand canalisateur Combet, médecin adjoint à la mairie du 2^e arrondissement, ingénieur hydrographe, 38^e candidat aux dernières élections législatives, demandant l'interdiction du service des filles de brasseries, cafés, restaurants, dans ces sortes d'établissements et vu au vœu du célèbre économiste Montvert demandant une rétribution pour les conseillers municipaux.

M. Fochier donne lecture d'un rapport relatif au résultat du concours institué pour éléver une statue à la mémoire de Bernard de Jussieu.

C'est le projet de M. Aubert qui a obtenu les faveurs du jury d'examen. C'est donc son projet qui serait adopté avec les corrections indiquées par le jury.

Après une assez longue discussion entre le rapporteur et MM. Javot, Geneste et Fichet, le conseil adopte les conclusions du rapporteur, et vote une indemnité de 1,200 fr. pour M. Fontan et 1,000 fr. pour M. Texier, les concurrents classés après M. Aubert. Le projet Aubert est adopté.

A ce sujet, M. Trousselier demande ce que devient le projet de statue ou d'ornementation de la cour de l'Hôtel-de-Ville, dont M. Fontan et le sculpteur désigné. L'administration répond que la statue est en voie d'exécution et qu'elle sera livrée dans un délai prochain.

M. Martinière parvient enfin à passer son rapport sur les frais occasionnés par la tenue des réunions des commissions et des séances du conseil. Le crédit demandé — dit crédit de la buvette — s'élève à la somme de 3,000 fr. dont l'honorable M. Martinière demande le vote.

M. Combet, qui est sans doute hydrothérapeute, ce qui ne veut pas dire qu'il ait le don de prophétie, déclare qu'il demande, il en demande la suppression pour l'avenir et cela au nom de la dignité du conseil.

M. Enou, en sa qualité de président de la commission des eaux, défend le crédit demandé et soutient très spirituellement la modeste et intéressante cause de la buvette. Libre à M. Combet de boire de l'eau fraîche, mais qu'il ne trouve pas mauvais que ses collègues y ajoutent un peu de vin ou de sirop !

M. Enou a fait appel au témoignage de la Presse pour attester que les membres du conseil ne font pas abus de ce mode de désaltérant.

Nous en donnons très volontiers acte à M. Enou et au conseil ; M. Bartolino n'avait pas besoin de se défendre d'avoir puisé à la triste énergie alcoolique dont il a fait preuve à cette séance scandaleuse de septembre dernier, où l'on fut obligé de faire évacuer la salle.

M. Bartolino a perdu cette fois une belle occasion de se faire, chacun sait que ce n'est pas à la buvette du conseil municipal que M. Bartolino fait ses élections préférentes !

Bref, malgré la plaidoirie du docteur Combet pour la carafe d'eau, le crédit est voté, la cause de la buvette triomphe, M. Martinière aussi, et M. Combet se consolera

en mettant un peu de quassia amara dans son verre !

Pour faire suite à cette question... des eaux mêlées, M. Gramusset donne lecture d'une proposition pour l'établissement à titre d'essai, de bateaux spéciaux pour bains à prix réduits.

Renvoyé à la commission.

PROPOSITIONS DIVERSES

M. Quivogne dépose un vœu demandant la révocation de tous les employés de l'administration qui se sont montrés hostiles à la République.

C'est la loi des suspects, et nous attendons mieux que cela du libéralisme de M. Quivogne et des signataires de ce vœu.

Voilà un petit procédé qui ne fait point honneur à ses auteurs.

Une proposition de M. Montvert, relative à la fondation des maisons hospitalières municipales, est renvoyée à la commission.

Une autre proposition du même auteur tendant à la nomination d'une commission de travailleurs pour prêter son concours moral à la cause des syndicats professionnels ou toute autre cause intéressant les travailleurs, est soutenue par M. Fichet et combattue par M. Maynard.

Cette proposition n'est pas prise en considération.

Le conseil n'étant plus en nombre depuis longtemps, la séance est levée à 10 h. 1/2.

LE GAZ

A propos d'éclairage au gaz, on signe une pétition demandant au Maire de Lyon que la ville soit éclairée à l'électricité.

Demandez, c'est bien, mais arriver à ce que l'on demande, c'est autre chose.

L'éclairage électrique n'est possible à l'heure actuelle que pour les villes situées près des chutes d'eau, permettant la production de l'électricité à bon marché.

A Lyon, sommes-nous dans de semblables conditions ? Non.

La question des eaux serait résolue depuis longtemps si nous avions même à plusieurs kilomètres une chute d'eau.

Il faut donc attendre que l'électricité devienne un agent plus industriel pour songer à éclairer Lyon.

Notre ville, au contraire, est une des mieux situées pour être éclairée à bon marché par le gaz.

Cinquante-cinq kilomètres nous séparent d'un bassin houiller, celui de St-Etienne, et nous sommes à 200 kilomètres d'un autre, celui de Blanz, dont les houilles chargées en bateau, à la sortie du puits d'extraction, arrivent directement au pied de l'usine à gaz, dans le même bateau.

Dans de semblables conditions, nous le répétons, Lyon doit payer le gaz beaucoup moins cher qu'il ne le paie.

Le mètre cube coûte 0,30 centimes et quart, sur la rive droite du Rhône, et 0,28 centimes sur la rive gauche.

N'y a-t-il pas un moyen de baisser ces prix ?

L'éclairage par le gaz constitue pour le commerce une dépense importante. Le petit commerce est à coup sûr le plus intéressé à cette réduction. Quant aux ménages aujourd'hui que le gaz est entré dans leur budget comme dépense de cuisine et de chauffage, ce serait pour eux un allègement de dépenses, qu'une diminution dans le prix du gaz.

La ville, il est vrai, n'a aucun intérêt, puisque l'éclairage ne lui coûte rien ou à peu près rien.

En tous cas, elle ne peut que bénéficier elle aussi à voir diminuer le prix du gaz au cas où elle aurait à étendre son réseau d'éclairage.

L'étude de cette question s'impose : on parle de dégrèvement, d'allègement des charges du commerce, en voilà un à réaliser, sans que les finances municipales en souffrent.

Nous poursuivons cette réalisation de l'abaissement du prix du gaz. Le Conseil municipal peut l'opérer de suite, et nous pouvons d'ici peu de temps jouir de cette économie.

CHRONIQUE LOCALE

Cours d'assises du Rhône. — Voici la liste des affaires criminelles pour la première semaine du quatrième trimestre des assises du Rhône :

Lundi, 23 novembre. — Guichard et Louis Planus, vol qualifié et complicité ; défendeur : M^e Chambre et Henri Duquaire. — Guinet, attentat à la pudeur ; défendeur : M^e X...

Mardi, 24 novembre. — Jean-Baptiste Point, attentat à la pudeur ; défendeur : M^e Arcis. — Barthélemy Mure, vol qualifié ; défendeur : M^e Bernus.

Mercredi, 25 novembre. — Joseph Durand, abus de confiance qualifiés ; défendeur : M^e de Richebourg. — Léonard Roumaneu, attentat à la pudeur ; défendeur : M^e de Richebourg.

Jeudi, 26 novembre. — Jean-Joseph Perrot, abus de confiance, faux et usage de faux en écriture de commerce ; défendeur : M^e Berthaud. — Fleury Aujard, faux et usage de faux en écriture de commerce, abus de confiance ; défendeur : M^e de Richebourg.

Vendredi 27 et samedi 28 novembre. — Quérand, attentat à la pudeur ; défendeur : M^e Bernus.

Encore les Tramways. — Hier les brouillards ont envahi notre ville. Les rampes des ponts étaient impraticables pour tous les véhicules, et les tramways principalement. Pourquoi la Compagnie ne fait-elle pas sabler ses rampes ? Le maître cube de sable coûte 6 fr. et avec un mètre cube on peut sabler toute la longueur d'un pont pendant près de huit jours.

L'ensablement des ponts ne soulève pas la même objection que pour les rues. Pour ces derniers, le sable répandu coule dans les canaux et leur nettoyage devient plus onéreux.

Mais pour les ponts, il y a le long des trottoirs des ouvertures par lesquelles on le jette dans les rivières.

Nous parlerons de l'accident arrivé sur le pont Morand, accident qui a occasionné la perte d'un cheval de camion.

Si la voirie eût fait sabler les rampes des ponts, cet accident ne fût point arrivé.

Nous espérons que la voirie avertie prendra les mesures nécessaires et que l'adjoint Julia ne s'attirera pas les malédictions des propriétaires de chevaux.

La Flotte Birmanie à Lyon.

On sait que le roi de Birmanie a commandé à un de nos grands constructeurs Lyonnais plusieurs frégates munies de machines de 800 chevaux.

Ces machines vont être dirigées sur Arles, dans les chantiers de la maison H. Sâtre, qui les a construites l'année dernière. Puisse la guerre de la Birmanie et de l'Angleterre faire travailler un peu nos constructeurs Lyonnais.

Vol de 20,000 francs. — On a amené hier à Lyon une jeune fille de 17 ans, inculpée de vol de 20,000 fr. Elle avait passé en Allemagne, de là en Suisse, et enfin elle a été à Fribourg.

Au moment où la voiture qui la conduisait à la Permanence arrivait devant le Palais de Justice, le cheval s'est abattu et les brancards se sont brisés ; un rassemblement s'est formé, mais les gendarmes ont refusé de laisser descendre la prévenue.

Celle-ci, après un dialogue de ses surveillants avec le gardien-chef de la Permanence, a été conduite à la prison Saint-Paul.

Le Dieu des pochards dont on ne saurait nier l'existence, s'est montré bien peu éloquent envers le nommé Blanc, cultivateur à Francheville.

Il longeait en titubant le quai Fulchiron regardant de temps à autre coupe la Saône, mais, perdant l'équilibre, il fit une chute de 8 mètres de haut et tomba dans le fleuve. A ses cris, au secours ! le sieur Maire détacha une barque et parvint à repêcher Blanc, forcé de mettre de l'eau dans son vin. En tombant, il s'était fait à la tête une blessure assez grave, qui a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

La valeur n'attend pas le nombre des années !

C'est aussi l'avis de l'ourdôt (Martin), 19 ans, qui se vit écrouer sous l'inculpation

Feuilleton de l'INDÉPENDANT du 14 Novembre (4)

Le Mendiant noir

PAR
Paul FÉVAL.

I
APRÈS VÉPRIES.

Carral tressaillait et regarda le jeune homme en face d'un air menaçant. Cette question lui sembla un outrage indirect. Mais la douce et franche expression du visage de Xavier le rassura bientôt. Il se remit de son mieux, et répondit :

— En fait de mulâtres, je ne m'y connais guère ; mais chacun se fabrique une idée des choses qu'il ignore, et vous êtes tout opposé de l'idée que je me fais d'un sang mêlé.

Xavier poussa un long soupir de soulagement.

— Tout le monde me dit la même chose, murmura-t-il ; et cependant...

— Pourquoi m'avez-vous adressé cette question ? reprit Carral.

— Pour rien... Il me vient parfois de cruelles pensées. Mais celle-ci est folle, et je ne vous la dirai pas.

— Confession générale ! Dites-moi tout, très cher.

— Non... si j'avais deviné juste, je serais trop misérable...

Xavier allait en dire plus long, peut-être ; mais, à ce moment, un équipage, attelé de deux fringants chevaux, tourna court l'angle de la rue Saint-Germain-des-Prés, et vint s'arrêter sous les fenêtres de l'hôtel.

La nuit n'était pas tout à fait venue ; mais les objets ne se montraient déjà plus que dans un demi-jour douteux.

— De magnifiques chevaux ! s'écria Xavier, heureux d'échapper à la conversation.

Carral, au lieu de répondre, essuya vivement les verres de son lorgnon, qu'il braqua sur l'écusson de la voiture.

— Rumbry ! balbutia-t-il.

— Il est bien tard pour venir à l'église, reprit Xavier, qui n'avait pas entendu. C'est peut-être quelque noble visite pour l'un de nos voisins.

Carral avait changé de couleur et son binocle tremblait dans sa main.

— Pour vous peut-être, qui ne dites rien ? continua Xavier.

La portière de l'équipage s'ouvrit. Une femme très élégante de tournure descendit, et regarda l'hôtel.

Le mendiant noir, qui jusqu'alors était resté immobile à son poste, et semblait dormir sous la saillie du portail, s'approcha. Il tendit la main.

Mais la belle dame passa lestement devant lui, et franchit le seuil de l'hôtel.

— Est-ce que j'aurais deviné ? s'écria Xavier.

Carral courba la tête.

— Voici une étrange ressemblance !

murmura le mendiant. dont le visage noir exprimait la surprise et le soupçon : mais je crois la voir partout !

La dame, cependant, monta l'escalier de l'hôtel.

Quant au mendiant, il reprit tranquillement sa place sur le trottoir, à la porte de l'église.

Au bout de quelques secondes, on frappa trois petits coups à la porte de la chambre où se trouvaient nos deux jeunes gens.

— De mieux en mieux ! dit joyeusement Xavier : c'est pour vous ou pour moi.

— Ne cherchez pas, répondit Carral d'une voix étouffée, c'est pour moi... Par malheur !

Xavier n'entendit pas le dernier mot.

Carral ouvrit. Une femme entra, dont le visage se cachait sous un voile, rendu opaque par les broderies dont il était chargé.

Xavier salua la dame voilée, et sortit.

Quand il fut dehors, la physionomie de Carral changea subitement ; sa hardiesse, pleine de suffisance et de fanfaronnade, tomba comme par magie.

Il baissa la tête avec une grande affectation d'humilité et ce ne serait point assez dire, que de comparer son attitude à celle d'un valet.

— Maîtresse, dit-il d'une voix sourde, pourquoi prenez-vous la peine de venir jusqu'à moi ? Il eût suffi d'un mot. Je n'ai pas oublié que je vous dois obéissance.

I
JONQUILLE

Celle qui venait d'entrer était une

femme de taille moyenne et noblement prise. Sa figure avait perdu la fraîcheur de la première jeunesse, mais elle était belle encore, et l'on pouvait croire que la pâleur de ses joues et l'ombre profonde qui estompait le tour de ses grands yeux noirs étaient le produit du chagrin, de la fatigue ou des luites de la vie plutôt que celui des années.

C'était une de ces femmes sur l'âge desquelles il ne faut point engager de pari, à moins d'avoir en poche leur acte de naissance.

Certains lui eussent donné trente ans : de mieux instruits parlaient de la quarantaine. Si cette dernière hypothèse tombait juste, notre impartialité doit proclamer que le temps avait glissé fort impudemment sur son charmant visage.

Ce qui frappait en elle au premier aspect était cette lenteur de mouvements, cette non chalance particulière aux filles des tropiques.

Beaucoup de poètes à musique ont chanté les créoles : on a dit d'elles à satiété, avec accompagnement de piano et même de guitare que, sous leur mollesse apparente une terrible énergie couvait.

Les romances radotent, depuis un demi-siècle, que ces belles nonchalantes, quand elles veulent, peuvent bondir comme des lionnes, et que leurs mains blanches, pour lesquelles la mousseline n'est point assez douce, ces mains si faibles que le poids d'un éventail les fatigue, se crispent parfois et tordent, à la broyer, la main robuste d'un homme.

Puisque les romances enseignent cela, il faut peut-être le croire. J'ai connu néanmoins des créoles fort actives et qui ne battaient personne.

Mme la Marquise de Rumbry était une créole, mais c'était aussi une Parisienne. Elle joignait à la grâce coloniale ces grâces autres et non moins charmantes que le séjour de Paris apprend même aux étrangères.

Elle rendit le salut de Xavier sans découvrir son visage, mais dès qu'il fut parti, elle releva son voile, pendant que Carral lui demandait humblement :

— Maîtresse, pourquoi avez-vous pris la peine de venir jusqu'à moi !

Tant de soumission ne désarma point cette belle Mme de Rumbry.

— Tu te souviens donc enfin que tu es esclave, mulâtre ! dit-elle avec froideur en montrant du doigt un fauteuil.

Carral se hâta d'avancer le fauteuil.

— Je ne l'ai jamais oublié, répondit-il. Mme de Rumbry s'assit, disposa négligemment les plis de sa robe de soie, et employa une ou deux secondes à chercher la position la plus confortable. Quant elle l'eut trouvée, elle pencha sa tête sur son épaule et ferma les yeux à demi.

— Je viens jusqu'à vous, Juan de Carral, reprit-elle, parce que vous ne reconnaissez plus le sifflet du commandeur. Depuis quand un mot de moi ne suffit-il plus pour vous appeler ?

(A suivre.)

d'outrages et rébellion envers les agents de l'autorité.

Étrange aventure. — Le concierge de la maison portant le n° 43 de la rue de la Claire a trouvé, à 10 heures du soir, dans l'allée de la maison, une malle non fermée à clef, renfermant quelques chiffons, un couteau, un pot en terre, un couvert en fer, une assiette, deux paires de gants et un petit billet ainsi conçu :

« Mes chers amis. — Je suis une pauvre femme abandonnée, il ne me reste plus rien en ce monde. Priez pour moi, car au moment où vous trouverez ce petit mot, je serai morte. »

Sur la malle se trouve une étiquette du chemin de fer : « Les Roches, août 1885, et Roussillon-de-Péage. » Une enquête a été ouverte par le commissaire de police de Vais, à qui ces objets ont été remis.

Dans la rue. — Une jeune femme, âgée d'environ vingt-cinq ans, parcourait hier le cours Gambetta; lorsqu'elle fut tout à coup saisie par les douleurs de l'enfantement.

Transportée dans une maison voisine, l'accouchement eut lieu sur-le-champ. Mère et enfant furent ensuite dirigés sur l'hospice de la Charité.

Études économiques sur la crise de la soierie

(Suite.)

En ce moment, il se fait dans tous les pays civilisés un courant les portant à produire eux-mêmes les produits qu'ils emploient; tous les gouvernements font les plus grands sacrifices pour faciliter les importations de matières premières et l'établissement dans leurs états des manufactures de toutes sortes.

C'est d'ailleurs la loi du progrès dont il faut subir les conséquences inexorables. Il viendra un moment où il n'existera dans chaque pays, en fait, que d'industries spéciales, que celles provenant de son sol et des mines. Mais il résulte de ce courant un excès de production dans tous les centres manufacturiers, de la congestion des marchés, la consommation ne répondant plus à la production et des crises industrielles qui frappent non seulement la soierie, mais toutes les industries, et d'une manière pour ainsi dire générale.

Dans cet ordre d'idées la Russie marche à pas de géants, et Moscou veut devenir une ville de soierie de premier ordre, produisant non seulement pour la consommation russe, mais encore pour l'exportation. Moscou veut dans les genres destinés à l'Asie avoir un jour le monopole exclusif de la vente.

On connaît très peu le caractère russe à Lyon: Or, je crois être utile à mes concitoyens en leur faisant connaître, ayant eu l'occasion de l'apprécier par moi-même.

Le Russe ou mieux le Slave, tout en étant mystique, est très positif; dans les rapports il est doux, poli, serviable, mais sujet à des emportements terribles. Mais ce qui intéresse surtout les Lyonnais, c'est sa ténacité, sa volonté de fer que rien n'ébranle; il voit un but et il y marche en ligne droite. Il y mettra le temps, mais il arrivera.

Il veut faire de Moscou une grande ville de soierie, cela aura lieu. Il dispose de puissants capitaux; les fortunes privées sont considérables en Russie. Il a vu et su de tout le monde, il envoie ses enfants s'instruire à l'Ecole de Commerce de Lyon pour y étudier notre industrie, et se créer des relations avec nos ouvriers, nos contre-maîtres, nos directeurs ou nos industriels malheureux qu'il emmène ensuite dans son pays à grands renforts de roubles.

Là, rien ne l'arrête encore, pas même les hivers terribles, que l'on a cru un moment être un obstacle à l'importation de la teinture de la soie sur les bords de la Moskova et du Kleizemane (affluents du Volga). S'il le faut, le gouvernement russe mettra les droits protecteurs nécessaires et même prohibitifs pour écarter toute concurrence étrangère qui pourrait arrêter l'essor des manufactures naissantes.

Jetons maintenant les yeux sur la carte, sérieuse de Clugnot pour l'éducation des vers à soie; nous y verrons que la Chine et autres pays voisins produisent les cocons dans l'intérieur des terres, d'où la soie,

sous diverses formes, gagne les ports du littoral, venant quelquefois de très loin pour, de là, s'embarquer, courir des risques de navigation, et passant par le canal de Suez, se diriger sur Moscou par trois directions: voie Odessa, voie marché de Lyon et voie du marché de Londres par la Baltique.

Du moment qu'une voie de fer reliera directement la Chine et Moscou, il suffira de regarder une carte pour voir que le transit direct par Moscou des soies asiatiques est tout indiqué. Une partie des soies retournera manufacturée de Moscou, en Asie, et l'autre desservira l'Europe.

Je vais analyser la crise soyeuse au point de vue de l'éducateur de vers à soie, dans les départements séricoles français.

M. M.

ÉCROULEMENT D'UNE MAISON

Cinq Victimes

Pontarlier, 13 novembre.

Un accident épouvantable est venu plonger la ville de Pontarlier (Doubs) dans la consternation.

Hier, au moment où les locataires d'une maison assez vaste prenaient leur repas, un craquement sinistre se fit entendre subitement.

De larges lézardes se produisirent, et, avant qu'ils aient eu le temps de fuir, la maison s'écroula avec fracas, ensevelissant cinq victimes sous ses décombres.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 13 novembre 1885 9 h. 35.

Sofia 12. — Le journal la *Constitution* de Tirnovo a été saisi en raison d'un article violent contre le Gouvernement russe, au sujet de la radiation du prince Alexandre de l'armée russe.

Suivant les renseignements pris à bonne source les journaux russes ont été mal informés en publiant que le prince aurait prononcé des paroles blessantes pour les officiers russes et aurait remis à l'agent anglais un mémorandum sur les intrigues russes en Bulgarie. Le prince ne prononça jamais devant les députés ou les députations un seul mot contre la Russie ni contre les officiers russes et n'a remis aucun mémorandum aux agents des puissances.

Philippopolis. — On croit que des préparatifs seront faits pour convoquer une Assemblée nationale le plus vite possible, s'il est nécessaire.

La Bulgarie du sud sera représentée par 90 membres. Les maires des villages choisiront parmi eux ces membres et les enverront à l'Assemblée.

Londres. — Le *Daily News* apprend de Philippopolis que la Roumédie orientale a fait une levée de 75,000 hommes. Le prince restera probablement à Philippopolis jusqu'à la décision de la conférence.

Le Daily Chronicle apprend de Vienne que les cercles politiques de Vienne croient les puissances virtuellement acquiesces au rétablissement du *statu quo ante*. Somme toute aurait été adressée au prince Alexandre de retirer ses troupes de la Roumédie orientale. On ne croit pas que la Conférence ait une solution.

Suivant une dépêche de Montréal adressée au *Daily News* un message spécial aurait été envoyé à Régina avec un ordre officiel pour l'exécution de Riel. On croit que l'exécution aura lieu lundi. Des précautions extraordinaires ont été prises autour de Riel pour empêcher une évasion.

New-York. — Un train de la ligne de Baltimore à Chio a déraillé; seize personnes ont été blessées.

Londres. — Le *Times* apprend de Montréal que 2,651 personnes, dont 2,400 Canadiens français, sont mortes de la petite vérole.

Paris, 13 novembre.

Rangoon 12. — Une proclamation du roi Thibô déclare que les Anglais ont fait des propositions absurdes et inacceptables

et qu'il y aura guerre entre l'Angleterre et la Birmanie. Le roi somme tous les Birmans patriotes de combattre pour la patrie et la religion; le roi marchera à la tête de ses troupes et le résultat sera la victoire. Il recommande de ne pas s'inquiéter actuellement des Européens ni des autres étrangers; il sera permis de les tuer seulement après que les envahisseurs auront franchi la frontière.

Beaucoup d'Européens ont quitté Mandalay, les Birmans ne font rien pour les empêcher.

Londres, 13 novembre.

Le *Standard* apprend Nisch qu'un conseil de cabinet se réunira ce matin sous la présidence du roi.

La question de la paix ou de la guerre y sera décidée.

Les chefs militaires demandent que les troupes avancent immédiatement parce que les défilés seront bientôt bloqués par les neiges.

Les télégrammes de Constantinople déclarent que l'échec de la conférence est inévitable.

Lisbonne, 13 novembre.

M. de Brazza, interviewé, par le correspondant du *Matin*, se déclare très satisfait de l'état actuel des possessions françaises au Congo, la situation est aujourd'hui claire et bien définie.

M. Brazza a obtenu dans l'intérieur l'adhésion complète des indigènes; les bonnes relations continuent avec les rois Makoko et Bayanzi, qui sont les personnages les plus importants du Congo.

La tranquillité est assurée sur tous les territoires français, où l'on trouve déjà les germes d'une organisation définitive et même une organisation militaire ayant pour bases les tribus indigènes nos amies; de bons rapports existent avec tous les indigènes européens; aucune compétition n'est à craindre.

Deux expéditions, dont l'une est dirigée par le frère de M. de Brazza, étudient actuellement la carte du pays situé entre Hugel-Guifet et la rivière Cameroon. M. de Brazza est en bonne santé, il repartira incessamment pour Paris.

Le Caïre. — Le bruit court d'une rencontre entre les Anglais et les Soudanais. La presse locale est très préoccupée de l'avance des rebelles.

L'incident Hispano Allemand

Madrid, 13 novembre.

L'*Impartial* dit que M. Bismarck a formulé, au sujet de la question des Carolines, une contre-proposition qui diffère peu de la proposition du Pape, mais il soutient une prétention nouvelle relativement à l'extension de la souveraineté de l'Espagne à tout le territoire des Carolines.

Cependant le gouvernement espagnol espère que les négociations aboutiront à un résultat favorable, et il va prier le Pape de publier le plus tôt possible son opinion.

Il est question de l'ouverture des Cortès pour le 27 décembre.

L'ALSACE-LORRAINE DE LYON

Toute la presse française reproduit le passage d'un de nos derniers numéros, où nous avons signalé à nos lecteurs l'innovation faite par la Société colombarophile l'Alsace-Lorraine de Lyon. Le système d'entraînements dans des directions invariables et le partage des pigeons en catégories, ainsi que les dispositions militaires prises par cette patriotique Société, ont donc soulevé les applaudissements de tous les patriotes français. Les journaux qui, les premiers, ont rendu hommage à cette fondation sont, à Lyon: *L'Indépendant*, *l'Express*, *le Progrès*, *le Nouvelliste*; le *Lyon Républicain*, le *Courrier de Lyon* et le *Salut Public*. Dès le premier jour le journal le *Petit Centre*, de Limoges, adressait ses compliments à la nouvelle Société en engageant les associations colombarophiles de l'Est à suivre son exemple, relativement aux foris d'arrêts de notre frontière Est.

Bret, nombre de journaux, sans distinction d'opinion, ont donné une marque d'approbation à la Société qui a pris pour devise: « Tous unis pour la France » Enfin, dans la presse parisienne, *l'Alsace-Lorraine* a consacré une belle place à la colombarophile lyonnaise.

Voici quelques passages de l'article patriotique inspiré à M. Wengenroth par notre entrefilet:

« Pourvu, ô mon Dieu, que le Gouvernement allemand auquel je dois toujours — et avec un nouveau plaisir — les vingt années de forteresse qu'il m'a généreusement octroyées en 1871, n'aille pas, sur cette nouvelle création d'éclaireurs, porteurs de dépêches bien dressés, décréter la germanisation en masse... où la mort de nos malheureux et chers pigeons d'Alsace-Lorraine... J'aurais pu entrer dans des détails plus complets, mais ceux de nos lecteurs que cette innovation absolument pratique, intéressée, peut s'adresser à M. Grossier, président de la Colombarophile l'Alsace-Lorraine, (Etablissement Doche et Vallin, place Bellecour à Lyon). J'ajouterais cependant que les autorités militaires et les administrations de chemin de fer, encouragent de leur bienveillance concours cette jeune Société qui compte déjà un effectif imposant d'élèves sur lesquels, il est inutile de dire, n'est-ce pas, on fonde des espérances certaines. »

L'Indépendant est heureux d'adresser une seconde fois ses félicitations à l'Alsace-Lorraine et en particulier au Correspondant de la Société Internationale Protectrice du Pigeon Voyageur, qui a pris l'initiative de cette fondation militaire, dont, par modestie, il n'a accepté que la Vice-Présidence.

Colse, Savoie, le 10 juin 1885. Les Pilules suisses que je vous avais demandées ont produit sur moi l'excellent résultat que j'en attendais. En moins d'un mois, ces Pilules vraiment miraculeuses m'ont rendu la santé. Depuis 12 ans, je souffrais de violentes maux de tête et de tiraillements d'estomac qui résistaient à tous les remèdes. Je n'avais pas d'appétit, le peu de nourriture que je prenais me gênait beaucoup, la digestion ne se faisait pas, je reposais fort mal. Heureusement pour moi, j'ai pu essayer de l'efficacité de vos Pilules suisses (1 fr. 50) et aujourd'hui vous pouvez me compter au nombre de ceux que vous avez rendus à la santé et qui vous en conservent une éternelle reconnaissance. Pour le bien du public, je vous autorise à publier cette lettre. J. Sondarin : a M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Condition des Soies de Lyon

Du 12 novembre 1885

Nombre	Sortes	France	Espagne	Italie	Bonasse	Syrie	G. V. S.	Bergate	Chine	Canton	Japon	Poids
90	Org.	24	22	25	4	7	2	2	2	5	7740	
40	Tr.	5	3	4	1	1	1	1	1	8	40	2720
194	Gr.	11	6	2	88	14	9	1	30	15	16	44780
10	Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
328		40	6	21	15	16	2	15	25	31	25167	

BALLOTS PESÉS

	Org.	Tr.	Gr.	Div.	Poids
1	Org.	1	1	1	26
220	Tr.	1	1	1	150
220	Gr.	1	1	1	14000
1	Div.	1	1	1	1
227		2	4	1	22675

Balots conditionnés depuis le 1^{er} du mois 2828
Balots pesés depuis le 1^{er} du mois..... 1687

Marché de Lyon.

Les affaires conservent un très bon courant à prix bien fermes.

M. GAUDIN et Co

Société en commandite, capital: 240,000 fr.
Lyon, 24, rue de la République; Lyon.

Ordres de bourse au comptant et à terme.
Achats et ventes de valeurs non cotées au Marché officiel.
Paiement de coupons.
Renseignements financiers.
Souscriptions sans frais à toutes émissions.

SPECTACLES ET CONCERTS

du 13 novembre.

Grand-Théâtre. — 7 h. 3/4 — *Guit-laume-Tell*.

Troisième début de M. Manoury, baryton. Demain samedi, *L'Arlésienne*.

Célestins. — 7 h. 3/4. — *Les Trente millions de Gladiateur*.

Bellecour. — Samedi, à 8 heures, irrévocablement et sans aucune remise, 1^{re} représentation de: *Le Voyage en Suisse*, de MM. Blun et Toché, par la troupe du théâtre des Variétés de Paris, avec le concours des Hanlon Léas, décors trucs et costumes de Paris.

Le bureau de location, 32, rue Bellecour, est ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Cirque Rancy. — Grande représentation, spectacle varié.

Cirque Continental. — Cours du Midi, brillante représentation par l'élite du personnel.

Panorama de Reischoffen, près de la gare de Genève.

TONDEUSES RULLIER

LYON — 14, Rue Constantine — LYON

Aiguillage et réparations en six heures

42,314 23 nov.

ON DEMANDE à l'imprimerie générale, rue de Condé, 30, de bonnes ouvrières typographes.

ETUDES SPÉCIALES

et complètes données par une société de professeurs pour l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Six mois pour chaque langue. — Traductions et correspondances. — Préparations aux brevets, au volontariat, aux Ecoles du gouvernement. — Leçons préparatoires pendant les vacances aux élèves des écoles et du Lycée.

Lyon, rue de la Barre, 12

La Santé pour Tous

SIROP de BOCHET

DU SERPENT

SEUL VÉRITABLE

Lyon, Rue Lanterne, 32, Lyon.

Dartres, boutons, démangeaisons, rougeurs, névralgies, étourdissements, constipation, dépôts d'humeurs, de lait, de gale, etc., grossesses, plaies, tumeurs, abcès, maux d'yeux, d'oreilles, de nez, etc., douleurs rhumatismales, sciatiques, nerveuses, goutteuses, maladies des femmes, etc. critique, etc.

Flacons, 2 f. 50; Chopine, 5 f.; Litre, 9 f.

AVIS DESSINATEURS

Dépôt des Crayons de CONTÉ

Isotompe, Gousses et Porte-Mines
E. BOULE, 9, rue Saint-Dominique
8 n. (12094)

Maison E. Vignat et Henri Anferat

DROGUERIES A VALENCE

SOLUTION COTTA

AU BI-PHOSPHATE DE CHAUX

Le plus économique et le plus puissant des reconstituants connus pour combattre: *Maladies de poitrine, Scrofules* et surtout les *Maladies du système osseux*. Remplace avec un grand avantage les anciennes préparations, telles que: *huile de foie de morue, vin de quinquina et les ferrugineux*. 2 fr. 50 le litre (marque déposée). — Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Vente en gros chez Mehin, 11, rue Quatre-Chapeaux.

On demande des vendeurs et des courtiers d'abonnement; s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort

L'Administrateur-Gérant, LAQUEDE-SIBILLAT.

Lyon, Impr. E. Paris, Philippe et Co, rue Condé, 30.

Fenilteon de l'INDEPENDANT du 14 Novembre (4)

Le Nez d'un Notaire

PAR

Edmond ABOUT.

Le même penseur ajoute avec raison, dans le chapitre suivant: « Frapper un ennemi devant la femme qu'il aime, c'est le frapper deux fois. Tu offenses le corps et l'âme. »

C'est pourquoi le patient Ayvaz-Bey rugissait de colère en ramenant mademoiselle Tompain et sa mère à l'appartement qu'il leur avait meublé. Il leur donna le bonsoir à la porte, sauta dans une voiture et se fit mener, toujours saignant, chez son collègue et son ami Ahmed.

Ahmed dormait sous la garde d'un nègre fidèle; mais, s'il est écrit: « Tu ne vieilleras point ton ami qui dort, » il y a écrit aussi: « Eveille-le cependant s'il y a danger pour lui ou pour toi. » On éveilla le bon Ahmed. C'était un long Turc de trente-cinq ans, maigre et fluet, avec de grandes jambes arquées. Excellent homme, d'ailleurs, et garçon d'esprit. Il y a du bon, quoi qu'on dise, chez ces gens-là. Lorsqu'il vit la figure ensanglantée de son ami, il commença par lui faire apporter un grand bassin d'eau fraîche; car il est écrit: « Ne délibère pas avant d'avoir

lavé ton sang; tes pensées seraient troubles et impures. »

Ayvaz fut plutôt débarbouillé que calmé. Il raconta son aventure avec colère. Le nègre, qui se trouvait en tiers dans la confidence, offrit aussitôt de prendre son kaudjar et d'aller tuer M. L'Ambert. Ahmed-Bey le remercia de ses bonnes intentions en le poussant du pied hors de la chambre.

— Et maintenant, dit-il au bon Ayvaz, que ferons-nous?

— C'est bien simple, répondit l'autre: je lui couperai le nez demain matin. La loi du talion est écrite dans le Koran: « Œil pour œil, dent pour dent, nez pour nez! »

Ahmed lui remontra que le Koran était sans doute un bon livre, mais qu'il avait un peu vieilli. Les principes du point d'honneur ont changé depuis Mahomet. D'ailleurs, à supposer qu'on appliquât la loi au pied de la lettre, Ayvaz serait réduit à rendre un coup de poing à M. L'Ambert.

— De quel droit lui couperais-tu le nez, lorsqu'il n'a pas coupé le tien?

Mais un jeune homme qui vient d'avoir le nez écorché en présence de sa maîtresse se rend-il jamais à la raison? Ayvaz voulait du sang. Ahmed dut lui en promettre.

— Soit, lui dit-il. Nous représenterons notre pays à l'étranger; nous ne devons pas recevoir un affront sans faire preuve de courage. Mais comment pourras-tu te battre en duel avec M. L'Ambert suivant les usages de ce pays? Tu n'as jamais tiré l'épée.

— Qu'ai-je à faire d'une épée? Je veux lui couper le nez, tedi-se, et une épée ne me servirait de rien pour ce que je veux!...

— Si du moins tu étais d'une certaine force au pistolet?

Es-tu fou? que ferais-je d'un pistolet pour couper le nez d'un insolent? Je... Oui, c'est décidé! va le trouver, arrange tout pour demain! nous nous battons au sabre!

— Mais, malheureux! que feras-tu d'un sabre? Je ne doute pas de ton courage, mais je puis dire sans t'offenser que tu n'es pas de la force de Pons.

— Qu'importe! lève-toi, et va lui dire qu'il tienne son nez à ma disposition pour demain matin!

Le sage Ahmed comprit que la logique aurait tort, et qu'il raisonnait en pure perte. A quoi bon prêcher un sourd qui tenait à son idée comme le pape au temporel? Il s'habilla donc, prit avec lui le premier drogman, Osman-Bey, qui rentrait du cercle Impérial, et se fit conduire à l'hôtel du maître L'Ambert. L'heure était parfaitement indue: mais Ayvaz ne voulait pas qu'on perdît un seul moment.

Le dieu des batailles ne le voulait pas non plus; au moins tout me porte à le croire. Dans l'instant que le premier secrétaire allait sonner chez maître L'Ambert, il rencontra l'ennemi en personne, qui revenait à pied en causant avec ses deux témoins.

Maître Lambert vit les bonnets rouges, comprit, salua et prit la parole avec une

certaine hauteur qui n'était pas sans tout à fait sans grâce.

— Messieurs, dit-il aux arrivants, comme je suis le seul habitant de cet hôtel, j'ai lieu de croire que vous me faisiez l'honneur de venir chez moi. Je suis M. L'Ambert; permettez-moi de vous introduire.

Il sonna, poussa la porte, traversa la cour avec ses quatre visiteurs nocturnes et les conduisit jusque dans son cabinet de travail. Là, les deux Turcs déclinaient leurs noms, le notaire présenta ses deux amis et laissa les parties en présence.

Un duel ne peut avoir lieu dans notre pays que par la volonté ou tout au moins le consentement de six personnes. Or, il y en avait cinq qui ne souhaitaient nullement celui-ci. Maître L'Ambert était brave; mais il n'ignorait pas qu'un éclat de cette sorte, à propos d'une petite danseuse de l'Opéra, compromettrait gravement son étude. Le marquis de Villemaurin, vieux raffiné des plus compétents en matière de points d'honneur, disait que le duel est un jeu noble, ou tout, depuis le commencement jusqu'à la fin de la partie, doit être correct. Or, un coup de poing dans le nez pour une demoiselle Victorine Tompain était la plus ridicule entrée du jeu qu'on pût imaginer. Il affirmait, d'ailleurs, sous la responsabilité de son honneur, que M. Alfred L'Ambert n'avait pas vu Ayvaz-Bey, qu'il n'avait pas voulu frapper ni lui ni personne. M. Lambert avait cru reconnaître deux dames, et s'était approché vivement pour les saluer.

Enportant la main à son chapeau, il avait heurté violemment, mais sans aucune intention, une personne qui accourait en sens inverse. C'était un pur accident, une maladresse au pis aller; mais on ne rend pas raison d'un accident, ni même d'une maladresse. Le rang et l'éducation de M. L'Ambert ne permettaient pas à personne de supposer qu'il fût capable de donner un coup de poing à Ayvaz-Bey. Sa myopie bien connue et la demi-obscurité du passage avaient fait tout le mal. Enfin, M. L'Ambert, d'après le conseil de ses témoins, était tout prêt à déclarer, devant Ayvaz-Bey, qu'il regrettrait de l'avoir heurté par accident. Ce raisonnement, assez juste en lui-même, empruntait un surcroît d'autorité à la personne de l'orateur. M. de Villemaurin était un de ces gentilshommes qui semblent avoir été oubliés par la mort pour rappeler les âges historiques à notre temps dégénéré. Son acte de naissance ne lui donnait que soixante-dix-neuf ans; mais, par les habitudes de l'esprit et du corps, il appartenait au XVI^e siècle. Il pensait, parlait et agissait en homme qui a servi dans l'armée de la Ligue et taillé des croupières au Béarnais. Royaliste convaincu, catholique austère, il apportait dans ses haines et dans ses amitiés une passion qui oubliait tout. Son courage, sa loyauté, sa droiture et même un certain degré de folie chevaleresque, le donnaient en admiration à la jeunesse inconstante d'aujourd'hui. Il ne riait de rien; comprenait mal la plaisanterie et se blessait d'un bon mot comme d'un manque de respect.

(A suivre.)

AGENCE GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER
Lyon, 14, rue Confort, 14, Lyon

AFFICHAGE DANS LES TRAMWAYS
DE LYON ET DE SAINT-ÉTIENNE
(Concession exclusive de l'Agence)

PROGRAMME-ANNONCES DANS TOUS LES THÉÂTRES

Revue Commerciale et Industrielle

dans l'Annuaire des Soies et Soieries
et les Annuaire de la Loire, Ain, Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Savoie

ANNUAIRE GÉNÉRAL

du Commerce de Lyon et du département du Rhône
contenant les noms et adresses des habitants classés par rues,
par ordre alphabétique et par professions.
Prix : relié, pour les souscripteurs, 7 fr. ; pour les non-souscripteurs, 8 fr.

TABLEAUX ET TABLEAUX-ANNONCES
dans les principaux établissements publics

PETIT GUIDE DE L'ÉTRANGER A LYON

AFFICHAGE

dans toutes les Gares des Chemins de fer.

RHUME

Demandez dans toutes les Pharmacies

CRÈME PECTORALE BAVEREL

Et ses **PASTILLES de GOUDRON à l'Aconit**

Pour guérir : Rhumes, Toux d'irritation, Coqueluche, l'Asthme,
Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Extinction de voix,
Phthisie pulmonaire commençante, Bronchite aiguë et la Grippe.

PRIX : Le Flacon de Crème..... 2 fr. 25
La Boîte de Pastilles..... 1 25

Les Pastilles peuvent être expédiées par la poste, en envoyant le
montant en timbres-poste.

Pour prévenir **PARALYSIE, ATTAQUE D'APOPLEXIE & L'HYDROPIE**
faites usage des

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont **Purgatives, Dépuratives, Apéritives, Anti-Bilieuses,**
Anti-Chaïreuses et Fondantes : le meilleur remède pour combattre la
Constipation et l'Obésité, n'exigent aucun régime.

PRIX : Boîtes de 2, 3 et 5 fr.

S'envoient par la poste contre timbres ou mandat de poste.

Dépôt Général : PHARMACIE BAVEREL

10, place du Pont, 10, GUILLOTIÈRE (LYON)

AGENCE GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER
Lyon, 14, rue Confort, 14, Lyon

AFFICHAGE GÉNÉRAL

VILLE ET BANLIEUE
Concessionnaire des murs communaux de la ville de Lyon
Afficheur de la Préfecture, de la Mairie, des Théâtres
et principales administrations

AFFICHAGE DANS LES URINOIRS & VESPASIENNES
(Concession exclusive)

Cadres pour la conservation des Affiches

AFFICHES PEINTES SUR MUR ET TOILE
Plus de 500 emplacements à choisir

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Distribution de Prospectus
Circulaires sous bandes et enveloppes avec adresse. Lettres de décès
Distribution à domicile sans adresse. Distribution sur la voie publique
Plage, mise sous bandes et enveloppes de Circulaires et Prospectus.

IMPRESSION D'AFFICHES

Circulaires et Prospectus

LYON - 30, rue de Condé, 30 - LYON

IMPRIMERIE GÉNÉRALE

E. PARIS, PHILIPONA et C^e

TRAVAUX D'ADMINISTRATION

Tarifs Prix courants

FACTURES, CIRCULAIRES COMMERCIALES

TÊTES DE LETTRES-ENVELOPPES

Lettres de Mariage et de Naissance

PROGRAMMES

CATALOGUES ET ALMANACHS ILLUSTRÉS

SPECIALITÉ

DE

TRAVAUX DE LUXE

Titres de Sociétés Financières

ACTIONS -- OBLIGATIONS

Carnets de Chèques et Mandats pour Maisons de banque

JOURNAUX ET PUBLICATIONS

PÉRIODIQUES

Brochures Mémoires

THÈSES POUR LE DOCTORAT & LA LICENCE

LETTRES DE DÉCÈS

Cartes d'Adresse et de Visite

PROSPECTUS

SPECIALITÉ D'AFFICHES

pour Avoués, Paroisses, Fêtes patronales, Élections, etc., etc.

DE TOUS FORMATS ET DE TOUTES COULEURS

PIANOS ET ORGUES

REUCHES, J. et C^e, rue Gentil, 13, en face de la banque.
Vente de Pianos et Harmoniums des meilleurs facteurs : Ga-
veau, Bord, Krieglstein, Elcké, H. Hertz, Debain, Boisselot,
Focké, etc.

Location depuis 7 fr. par mois. — A 15 et 18 fr., la
maison donne de véritables instruments d'artistes.

PIANOS SPRECHER, DE ZURICH

Echange. — Réparations. — Accords.

LOTÉRIE COLONIALE

PREMIER TIRAGE

15 Novembre prochain

100.000 FR. DE LOTS

Chaque porteur d'un billet aura droit aux tirages ultérieurs
qui auront lieu les 15 janvier, 15 mars et 15 juin 1886.

VENTE A L'AGENCE FOURNIER
14, rue Confort

UN FRANC LE BILLET

Port en sus par correspondance

CLOTURES, VOLIÈRES

F^e CLOTURES de prairies et jardins en grillages, ronces,
fil de fer. Volières sur mesure. Piquets en
fer pour vignes. Carton bitumé. Grand assortiment de grillages.
Envoi franco du Tarif. — **RAULX et C^e, cours Lafayette, 53,**
Lyon. 12340

HOTEL DES VENTES

rue Confort, 19

VENTE DES MEUBLES

Les Mardi

— Mercredi

— Jeudi

— Vendredi

de 1 heure à 5 heures

AVIS IMPORTANT

Pour faire vendre tous Objets mobiliers quel-
conques, envoyer de sept heures à midi, rue de
l'Hôpital, 6.

AUCUNE FORMALITÉ N'EST EXIGÉE

ON DEMANDE de suite de **BONNES COMPOSITEURICES**
à l'imprimerie Générale de Lyon,
30, Rue de Condé.

SPECIALITÉ DE FOURRURES ET PEAUX

Tigres, Lions, Plumes, et toutes bêtes fauves

A des prix exceptionnels

FRANCILLON

Quai des Étroits, 16, Lyon

AGNEAUX

PEAUX DE MOUTONS

Thibet et veaux mort-nés

Loutres depuis..... 13 fr.

Rotonde de petits gris

Tapis de Lyon dep. 30 fr.

Moutons depuis..... 5 fr.

OURS FOURMILLÉS

Couvertures de voyage en

fourrures

TRAVAIL A FAÇON

AFFAIRE HORS LIGNE

POUR 15 FR. l'on reçoit

12 beaux couteaux table;

12 » dessert.

12 couverts extra-blancs;

12 cuillers à café;

1 » à potage;

1 » à aragoût.

62 Pièces

Écrire à M^{me} GUILLOT, 6, rue

de Turin, Paris.

FOURS EN TOUS GENRES

URBAIN

LYON, 68, Rue Rabelais, LYON

ci-devant, 166, rue de Vendôme

Fours avec appareils à buée.

— Bouches et Ours de tous

modèles. — Ustensiles pour

fours.

Prix très modérés.

ON DEMANDE

Pour industrie en activité et
clientèle, commanditaire ou em-
ployé intéressé avec apport de
5 à 8.000 fr. Garantie.
Écrire poste restante, Ter-
reaux, initiales A. H.

Cent Mille Francs

demandés pour le commerce en
commandite ou garant par pre-
mière hypothèque. Rien des agen-
ces. Écrire immédiatement M. T.,
319, bureau restant Bellecour.

GUÉRISON RADICALE

DES DÉRANGEMENTS ET CHUTES

DE MATRICE

5, boulevard du Nord, 5

(Près le Parc)

La guérison a lieu dans une

demi-heure. On supprime les em-
plâtres, pessaires et ceintures.

Cabinet de 9 à 11 h. et de 1 à 5 h.

ON DEMANDE

Représentant sérieux pour

le placement des eaux-de-vie de

Cognac à Lyon et dans le départe-

ment. Références exigées. S'a-

dresser à M^m A. Doignon fils

et C^e, à Jarnac-Cognac.

ACCOUCHEUSE

M^{me} ALLEMAND, rue du Pla-

tre, 7, tient des pensionnaires.

Soins et discrétion. — Prix

modéré.

AU COLOSSE DE RHODES

Maison BRATTE

52, cours de la Liberté

Mobilier de Garçon

1 lit en fer.....
1 sommier.....
1 matelas.....
1 traversin.....
1 buffet.....
1 table.....
2 chaises.....

85 fr.



Chambre à coucher

1 lit Renaissance.....
1 armoire à glace.....
1 toilette.....
1 table de nuit.....
4 chaises.....

270 fr.

Salle à manger

VIÈUX CHÈNE

1 buffet et argenterie.....
1 table à coulisses.....
6 chaises.....

500 fr.

Salle à manger

NOYER

1 buffet étagère.....
1 table à rallonges.....
6 chaises cannelées.....

160 fr.

Ameublement de salon

1 canapé.....
2 fauteuils.....
4 chaises.....
1 guéridon.....

225 fr.

ÉTABLISSEMENT DE SAINT-GALMIER (Loire).



SOURCE BADOIT



DÉBIT: 30 MILLIONS DE BOUTEILLES PAR AN
EAU DE TABLE SANS RIVALE

Elle conserve indéfiniment sa limpidité inaltérable

SOUVERAINE POUR RÉTABLIR LES FONCTIONS DE L'ESTOMAC

La seule de toutes les Eaux de table qui ait obtenu une récompense à l'Exp. univ. de 1878. La

seule qui obtienne une Médaille d'Or à l'Exp. de Francfort-sur-le-Main en 1881.

DIPLOME D'HONNEUR aux Expositions de Bordeaux 1882 et de Nice 1884.

La consommation de cette Eau a pris des proportions considérables. Aussi quand un docteur distingué écrivait:

« Cette SOURCE fera le tour du monde! » il disait vrai. Cette progression est due à sa saveur, soit pure, soit

mélangee au vin, et à toutes ses propriétés hygiéniques, apéritives et digestives, constatées par les travaux scien-

tifiques de MM. les D^{rs} O. HENRY, DURAND-FARDEL, LADEVESE, GENSOUL, PETREQUIN, etc.

12

VENTE PAR AN

Millions de Bouteilles

Exiger

la

Signature



SE MÉFIER

des

Contrefaçons

Enregistré à Lyon,

Vu par nous maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la Signature ci-contre,
Lyon, le

Louise de Sibille